



LIVRET DU RÉSIDENT

www.pelican.asso.fr

Le Pélican intervient dans le domaine du logement accompagné. Née de la fusion de l'Association des Foyers de Travailleurs de Meurthe-et-Moselle et de l'association du Foyer Jean-Stauffer en 2004, et héritière d'une longue histoire, l'association assure la gestion d'établissements implantés dans l'agglomération nancéienne **accueillant près de 450 personnes** : résidences sociales, foyers de travailleurs...

Dans un contexte d'importants changements socio-économiques, la vocation de l'association est d'**accueillir et d'accompagner** les personnes qui connaissent des difficultés d'accès au logement.

NOS 5 ÉTABLISSEMENTS



RÉSIDENCE SOCIALE DES QUATRE-ÉGLISES

79, rue des Quatre-Églises (siège de l'association)
54000 Nancy

Tél. : 03 83 32 91 89
contact@pelican.asso.fr
4eglises@pelican.asso.fr

RÉSIDENCE ROUTE DE MIRECOURT

Route de Mirecourt
54000 Nancy

Tél. : 03 83 56 11 86
barthou@pelican.asso.fr



FOYER BARTHOU

16, boulevard Barthou
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Tél. : 03 83 56 11 86
barthou@pelican.asso.fr

RÉSIDENCE SAINT-MARTIN

47, route de Metz
54320 Maxéville

Tél. : 03 83 32 90 75
saintmartin@pelican.asso.fr



RÉSIDENCE SOCIALE JEAN-STAUFFER

1, rue Gabriel-Fauré
54140 Jarville-la-Malgrange

Tél. : 03 83 55 42 35
jeanstauffer@pelican.asso.fr

l'équipe

POUR VOUS
ACCOMPAGNER



UN SERVICE DE DIRECTION

La direction se trouve dans les bureaux indiqués par affichage.

- Vous devez prendre contact pour :
- vos questions de gestion locative,
 - régler votre loyer,
 - vos questions en lien avec des dysfonctionnements techniques,
 - informer d'une difficulté,
 - vos questions en lien avec votre séjour.



UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service se trouve dans les bureaux indiqués par affichage.

- Vous devez prendre contact pour :
- vos démarches administratives,
 - préparer votre accès au logement autonome,
 - être accompagné dans un changement de situation.



UN SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

- interventions de **nettoyage** des locaux communs de la résidence,
- interventions d'entretien et de **réparation** des locaux de l'établissement.



les services

POUR VOUS
FACILITER LA VIE



UN ESPACE DE LAVERIE

Une machine à laver et un sèche-linge sont à votre disposition.

Pour utiliser la machine à laver :

- vous devez acheter un jeton spécial au bureau de la direction,
- vous pouvez y demander de la lessive.



UN SERVICE DE SÉCURITÉ

Un **système de vidéo protection** est opérationnel dans les espaces communs de l'établissement. Dans certains établissements, présence d'un salarié habitant sur place.



UN SERVICE DE TRI DES DÉCHETS

À l'extérieur, vous trouverez des bacs de compostage, différentes poubelles pour le verre et les ordures recyclables...

[Voir l'affiche « Tri et Déchets »](#)



DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ

Salle de télévision, cuisine commune, cafétéria, jardin...

vosre séjour



SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ EN RÉSIDENCE SOCIALE LE PÉLICAN

La résidence sociale est un **logement de transition**.

Le contrat de résidence de votre logement est renouvelé chaque mois, **pendant 2 ans et demi maximum**, si ni vous, ni la direction ne demande la sortie du logement.



LES OBLIGATIONS LIÉES À VOTRE SÉJOUR

- Avoir un **titre d'identité et de séjour en cours de validité**.
- Résider en France **8 mois sur 12**.
- **Payer votre loyer** et prévenir la direction pour les cas particuliers.
- Effectuer avec le service d'accompagnement social les démarches d'entrée (APL, caution, assurance logement).
- Effectuer avec la direction les démarches de sortie.
- **Respecter le règlement intérieur** que vous avez signé.

Voir l'affiche « les interdictions »



le loyer



[Voir le document « Redevance et quittance »](#)

[Voir l'affiche « Les bons gestes »](#)

[Voir le document « État des lieux »](#)



LA REDEVANCE

Une redevance, c'est le prix de votre hébergement qui comprend :

- **le prix de l'usage** de votre appartement,
- **l'ensemble des charges** (eau froide et chaude, chauffage, électricité) de votre logement et des locaux communs,
- la mise à disposition du **matériel et mobilier** de votre appartement (meubles, clés, boîtes-aux-lettres...),
- la mise à disposition et le **nettoyage de votre linge de lit**,
- le dispositif de **sécurité** et de **surveillance**,
- **la maintenance et le nettoyage** des locaux,
- le service d'accompagnement social et administratif.

LE RÉSIDUEL

Le résiduel, c'est la partie de la redevance qu'il vous reste à payer après déduction de votre Aide Personnalisée au Logement (APL).

Selon votre situation familiale, résidentielle et professionnelle, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) vous verse des prestations. Ce montant est directement versé au Pelican.

$$\text{REDEVANCE} - \text{APL} = \text{RÉSIDUEL}$$

le paiement

DE VOTRE
RÉSIDUEL



QUAND PAYER VOTRE LOYER ?

Le paiement d'un loyer se fait après le mois passé dans votre logement.

Chaque fin de mois, la direction vous dépose une facture dans votre boîte-aux-lettres.

Vous devez payer votre loyer **entre le 2 et le 10** de chaque mois.

COMMENT PAYER VOTRE LOYER ?

Avec votre facture, rendez-vous au bureau de la direction pour régler ce qui reste à votre charge.

Vous pouvez payer **en espèces, par chèque, ou par virement.**

La direction vous remet **un reçu et un avis d'échéance** que vous devez conserver pour justifier (auprès de votre futur propriétaire) que vous êtes à jour de vos paiements.

 **LE
PELICAN**
LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

79, rue des Quatre-Églises
54000 Nancy

Tél. : 03 83 32 91 89
contact@pelican.asso.fr

www.pelican.asso.fr